

SECTION 01: INTRODUCTION

SECTION 01: INTRODUCTION

PRESENTATION DE L'ETUDE	11
Composition du groupe de travail	14
Consultations	15
ORIENTATIONS DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL: INTENTIONS COMMUNALES	16
Attentes des lancéens	17
Objectifs de la commune	19
EXIGENCES DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL	20
INTENTIONS CADRE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2008	21



sud-est de la commune, au premier plan le quartier des Palettes et du Bachet

PRESENTATION DE L'ETUDE

La commune de Lancy poursuit son intégration à l'agglomération genevoise. La majorité des réalisations récentes ou à venir sur le territoire lancéen ont été planifiées à l'échelle cantonale, voire transfrontalière. Bientôt Lancy sera aussi proche, en transports publics, d'Annemasse que de la Place des Nations.

Dans ce contexte, il ne s'agit plus de planifier la densification ou la transformation du territoire à l'échelle communale, mais de permettre à cette commune aux identités multiples de mettre en avant ce qui la singularise dans le "grand territoire" genevois: la diversité de ses quartiers, ses espaces naturels, ses constructions emblématiques et sa situation géographique particulière. Le plan directeur communal de Lancy vise avant tout à valoriser l'existant et offrir une vision à 15 ans pour une planification cohérente avec les principes du développement durable.

DEROULEMENT DE L'ETUDE

Le Plan Directeur Communal 2008 a été réalisé dans le cadre d'un processus participatif visant à enrichir les recommandations élaborées par les instances politiques de la commune et du canton. Les attentes des Lancéens ont été recueillies au moyen d'événements publics réalisés à différentes étapes de l'élaboration du Plan. A cette fin, trois dispositifs de rencontre entre habitants, autorités exécutives communales et mandataires ont été mis sur pied : le début du travail (mai 2006) a donné lieu à des "Cafés Concert", puis, à mi-parcours (septembre 2006), un Forum communal, enfin des "Ateliers du Futur" ont permis de faire surgir des propositions concrètes formalisées sous forme de fiches thématiques directement insérées au PDCom.

Le 18 décembre 2008, le PDCom et le PDCP de Lancy est adopté par une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Lancy.

TROIS PLANS DIRECTEURS COMMUNAUX ANTERIEURS

Le premier plan directeur de Lancy date de 1968. Commandé par les autorités de la commune afin d'éviter que celle-ci ne se transforme en "cité dortoir", il vise à établir un équilibre entre habitants, emplois et espaces verts. Il constitue une première prise de conscience face à la transformation radicale que la commune subit depuis une dizaine d'années. En effet, dès 1957 "de vastes secteurs du territoire de Lancy, terres agricoles ou quartiers de villas sont promus en troisième zone de développement" (Anita Frei, *Histoire de Lancy*) pour répondre aux besoins issus de la croissance économique et démographique qui caractérise les "trente glorieuses". Entre 1960 et 1975, la population lancéenne passe de 6'000 à 24'000 habitants, ce qui engendre notamment la construction d'équipements publics importants. Cependant, dans les années 70, le développement de la commune de Lancy est lourdement influencé par sa situation géographique: des axes routiers d'importance nationale découpent le territoire fraîchement urbanisé.

En 1982, un deuxième plan directeur est adopté. Ses objectifs ne sont plus d'assurer une croissance harmonieuse, mais plutôt de gérer les effets de la formidable expansion des années 70, à savoir de remédier aux nuisances et carences induites par un développement prônant le trafic individuel et les grands ensembles. En termes de logement, le plan directeur ne considère plus la croissance de la population, mais son vieillissement et la modification des structures sociales. Il vise à "revitaliser" la commune en favorisant la valorisation de son patrimoine, ainsi que l'intégration de commerces de proximité et d'activités culturelles. Il s'agit de donner à Lancy un caractère qui rappelle celui de la ville plus que celui de la banlieue.

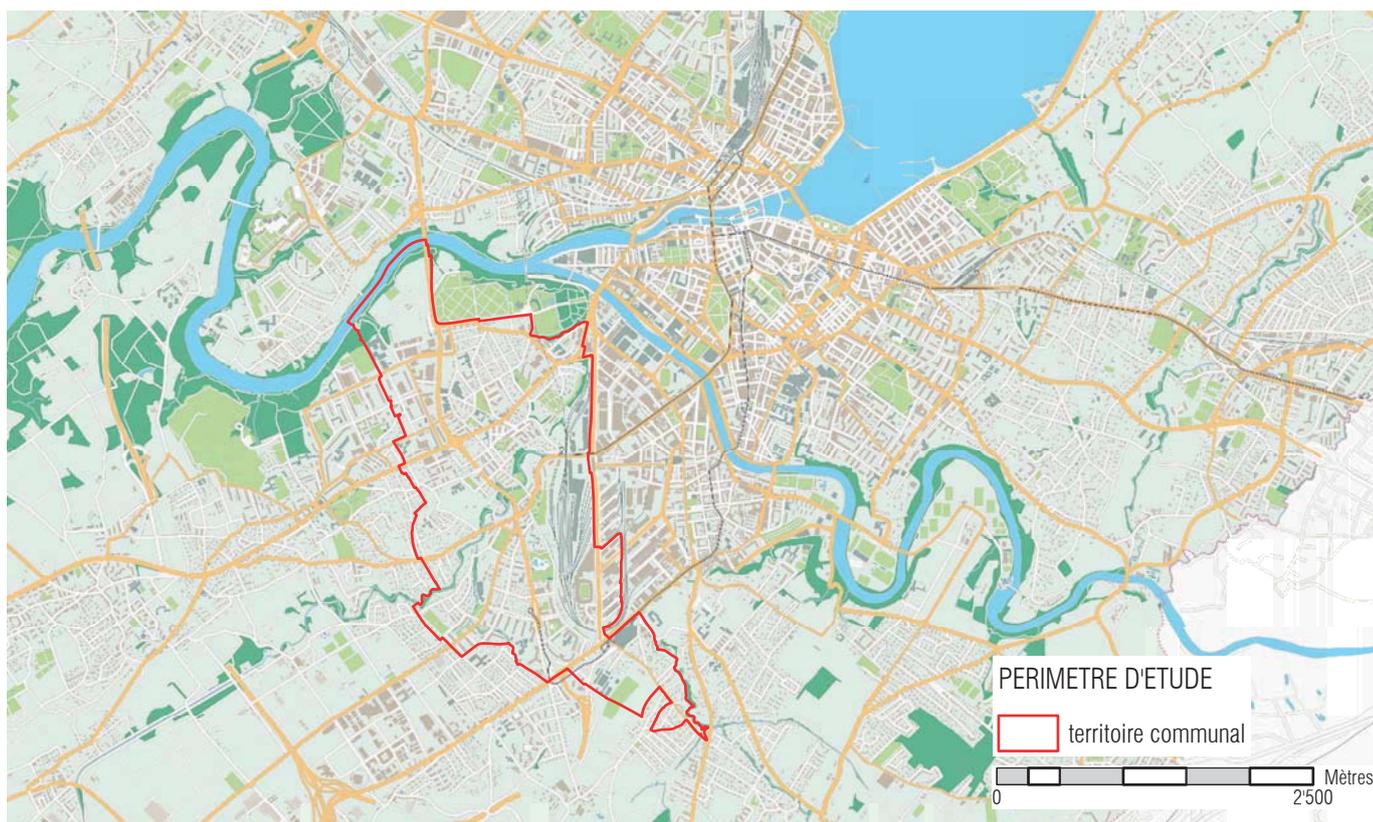
Les hypothèses de croissance démographique et économique projetées au début des années 80 ne s'étant pas vérifiées, le plan directeur est révisé en 1994. Cette nouvelle version vise à optimiser la coordination de l'existant et des projets en cours, traitant principalement des problèmes de trafic, de communication et d'équipements socioculturels. Les prévisions démographiques prévoient alors pour 2000 une population de 25'000 à 29'000 habitants à Lancy. D'une manière générale, ces chiffres sont confirmés, la population lancéenne comptant 25'620 habitants en 2000 (OCSTAT, 2000). Les analyses statistiques élaborées dans le cadre de ce plan directeur restent valables et ne nécessitent qu'une mise à jour des principaux indicateurs.

LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2008

En tant que commune périurbaine, Lancy est soumise aux lourdes pressions exercées par le développement de l'agglomération genevoise. Son territoire est en mutation, il correspond à de nouveaux enjeux et intègre des projets d'envergure cantonale comme l'autoroute de contournement, des lignes de tram, la connexion ferroviaire régionale CEVA, le stade, des projets de densification (PAC) ou de mutation urbaine (PAV).

Il s'agit pour la commune de faire le point, au moment où l'impact de ces grandes infrastructures commence à se faire sentir. Faire le bilan et définir un ordre de priorité quant aux nombreux projets qui concernent le territoire communal sont des tâches qui méritent d'être reconduites tous les dix ans.

Avec la mise à jour de son plan directeur, la commune possède un outil d'aide à la décision lui permettant d'exprimer ses ambitions face aux objectifs du canton et, de ce fait, d'affirmer sa position par rapport à l'agglomération.



PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre de l'étude correspond au territoire communal. La superficie totale de la commune est de 482 hectares presque intégralement construits. Au nord et à l'est, la commune de Lancy est limitée par des entités physiques: le Rhône, le coteau de Surville et la rupture de pente de l'avenue Eugène-Lance. Au sud et à l'ouest, le tissu bâti se poursuit sans discontinuité sur les communes de Plan-les-Ouates et d'Onex, seule une limite administrative définissant le territoire lancéen.

D'importants axes routiers divisent la commune (la route de Chancy, la route de Saint-Julien, la route du Pont-Butin, l'avenue des Communes-Réunies) et quatre cours d'eau structurent son territoire (le Rhône, l'Aire, le Voiret, la Drize).

La commune est limitrophe des communes suivantes: Genève, Vernier, Plan-les-Ouates, Onex, Carouge et Veyrier.

STRUCTURE DU DOCUMENT

Le présent rapport décrit le développement de l'étude et les options retenues. Il présente le contexte et les objectifs de l'étude (SECTION 01). Les intentions cadre qui concluent ce premier chapitre définissent l'orientation du développement de la commune de Lancy en termes d'exigences légales, de réponses aux attentes communales, de valorisation du patrimoine et de développement durable.

Il dresse le portrait de la commune par un état des lieux (SECTION 02) basé sur une analyse statistique, une lecture historique, une analyse cartographique et sensible du contexte contemporain et une synthèse des études en cours. Les données d'information géographique, prises en compte dans le présent document, ont été transmises par le SITG du canton de Genève en mai 2006.

Il émet un diagnostic et une proposition pour la commune (SECTION 03) en s'appuyant sur les évaluations de l'état des lieux. Ce diagnostic se fonde sur un inventaire des potentialités et des contraintes conduit selon une clé de lecture originale: *situation géographique, tissus hétérogènes et objets référentiels*. Ces trois thématiques synthétisent les enjeux du territoire lancéen en fonction de ses spécificités majeures et permettent de dégager des objectifs, des pistes de projet. Celles-ci sont reprises sous la forme d'une image directrice précisant le concept d'aménagement sur lequel s'appuie le plan directeur.

Les outils d'aide à la planification du territoire communal sont réunis dans la SECTION 04. Un plan directeur à l'échelle 1:10'000 est accompagné de fiches d'actions qui explicitent de manière opérationnelle les propositions et recommandations du plan directeur et définissent les conditions de leur réalisation. Le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) est intégré à cette section sous forme de fiche (D1) accompagnée d'un plan au 1:10'000 spécifique.

Au chapitre des ANNEXES figurent des informations complémentaires nécessaires à la précision de certains propos développés dans le document.

> Concrétisant ou développant des éléments signalés tout au long du document, des fiches de mise en œuvre ou annexes correspondantes sont signalées en marge sur l'ensemble du document.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

COMMUNE DE LANCY

François Baertschi, conseiller administratif.
Pierre Tissot, consultant, président de l'Union piétonne genevoise.
Jean-Pierre Côte, chef du service des travaux et constructions.
Anne-Catherine Grasset, déléguée à l'agenda 21.

ASSISTANT DU MAITRE DE L'OUVRAGE

Béatrice Manzoni, architecte aménagiste.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE, DT

Alfredo Scilacci, chef de service, service des plans directeurs localisés.
Fabio Dubs, service des plans directeurs localisés.

MANDATAIRES URBANISTES ASSOCIES

DARIUS GOLCHAN ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Darius Golchan, architecte EPF SIA, pilote de l'étude
Louca Lerch, géographe UNIGE / IGA.

ACAU-ATELIER COOPERATIF D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Denis Dubois-Ferrière, architecte SIA FAS.

MANDATAIRE DEPLACEMENTS

TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS SA, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Sylvain Guillaume-Gentil, ingénieur civil EPF.
Julian Fleury, ingénieur en environnement EPF.

MANDATAIRE PAYSAGE

LA TOUCHE VERTE, ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Marc Junod, architecte paysagiste FSAP.

CONSULTATIONS

CANTON DE GENEVE, DEPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Bruno Beurret, service du plan directeur cantonal, architecte.
Andréas Meister, office cantonal de la mobilité, ingénieur circulation.
Roland Tettamanti, service de l'espace public et des infrastructures, ingénieur.
Alexandre Wisard, service du programme de renaturation des cours d'eau.
Sylvain Ferreti, service cantonal de l'écologie de l'eau.
Gabriel De Los Cobos, service cantonal de géologie.
Alain Davit, service cantonal de géologie.
Jacques Droz, domaine nature et paysage.
Philippe Steinmann, domaine nature et paysage.
Bertrand Von Arx, domaine nature et paysage.
Gotlieb Dändliker, domaine nature et paysage.
Pierre Kunz, service cantonal de la protection de l'air.
Mario Levental, service cantonal de la protection contre le bruit et les rayons ionisants.
Paulo-Miguel Lopes, service cantonal de la protection contre le bruit et les rayons ionisants.
Sophie Meisser, service cantonal de gestion des déchets.
Rémy Beck, service cantonal de l'énergie.

CANTON DE GENEVE, DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI

Pascal Baudoux, office cantonal de l'inspection et des relations de travail.

CANTON DE GENEVE, DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (DCTI)

Isabelle Schmid-Bourquin, service des monuments et des sites.

VILLE DE GENEVE

Catherine Lambelet, jardin botanique.

PROFESSIONNELS INDEPENDANTS

Georges Babel, André Sumi, Georges Babel & Cie, ingénieurs civils.
Diana Stiles, Strata architecture.

ORIENTATIONS DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL: INTENTIONS COMMUNALES

Au travers de son plan directeur, la commune affirme des intentions générales. Elles sont le produit d'un processus d'échange entre différents acteurs et doivent être portées par l'exécutif communal. Elus, habitants, techniciens communaux et mandataires privés définissent ensemble une vision globale pour le développement de la commune de Lancy, reflet de ses ambitions et de ses intérêts. Le plan directeur propose un outil qui permet aux autorités communales de préciser et d'appuyer ses positions dans ses discussions avec l'administration cantonale et d'offrir un support de discussion dans ses relations avec les habitants de Lancy.

Les intentions lancéennes en termes d'aménagement du territoire intègrent trois échelles: celle de l'agglomération, de la commune et du quartier.

Le plan directeur 2008 est élaboré avec la collaboration de nombreux intervenants professionnels, il est néanmoins destiné à rester d'une accessibilité aisée pour les habitants de la commune.

"Assurer la liaison des quartiers", "compléter les équipements socio-culturels", "conserver les activités dans les zones de logement", telles étaient les interventions envisagées en 1994 dans la précédente version du plan directeur communal de Lancy qui visait également à "donner aux habitants le sentiment d'appartenir à une communauté". Les conditions générales auxquelles la commune est soumise n'ayant pas fondamentalement changé depuis, ces options sont reprises dans la présente révision. Cette nouvelle version cherche, dans ce sens, à offrir un outil de coordination des projets en cours et de valorisation de l'espace public.

Le plan directeur communal 2008 est élaboré dans une perspective de développement durable (agenda 21) qui implique, "une recherche équilibrée, conjointe et coordonnée du développement social, du développement économique, de la protection de l'environnement et du patrimoine, en associant le plus possible les habitants et autres milieux concernés aux prises de décision" (Concept de l'aménagement cantonal). Différents niveaux de consultation sont abordés ci-après. Ces informations sont prises en compte dans la définition des intentions communales que ce document cherche à intégrer au cadre général défini par le Plan directeur cantonal 2001.

> fiche J

Les intentions communales sont définies, d'une part par les attentes exprimées par des habitants de Lancy aussi bien au travers de leurs représentants politiques que lors de rencontres directes et, d'autre part, par le cahier des charges formulé par les autorités communales pour le présent document.

ATTENTES DES LANCEENS

Outre les recommandations formulées par les partis politiques reçues sous forme écrite (cf. ANNEXES C), les attentes des Lancéens sont recueillies selon trois modalités correspondant à des niveaux de précision différents: un forum consacré à une discussion générale sur l'aménagement de la commune sur la base des options adoptées par les mandataires (cf. IMAGE DIRECTRICE, SECTION 03), des "cafés concert" destinés à permettre une discussion à l'échelle du quartier et des "ateliers du futur" menés en parallèle à l'étude du plan directeur.

RECOMMANDATIONS DES PARTIS

> annexe C

Quatre groupes du Conseil Municipal ont transmis des recommandations: les verts, les démocrates chrétiens, les socialistes et les libéraux.

- A l'échelle de la commune et de son insertion dans l'agglomération, les groupes expriment majoritairement leur volonté de favoriser une "mobilité douce" pour répondre à l'urbanisation croissante de Lancy. Bien qu'inspirant des préoccupations de divers ordres (fiscales, environnementales, ...), les projets de densification et de réseaux cantonaux ne font pas l'objet de refus explicites.
- A l'échelle intra-communale, diverses problématiques sont mises en avant. Les verts concentrent leur attention sur les questions de mobilité et proposent une série d'aménagements visant à limiter l'usage de la voiture à cette échelle. Les démocrates-chrétiens insistent sur la nécessité de planifier le développement urbain quartier par quartier afin d'en préserver la qualité. Les socialistes préconisent une plus grande coordination entre les différents projets en cours. Les libéraux recommandent de favoriser un développement propice aux contribuables importants et au commerce.

Des préoccupations semblent néanmoins transversales: la question du parking des "pendulaires" au sein des quartiers, les impacts des nouveaux quartiers, les aspects identitaires de l'aménagement des espaces publics et les liaisons entre les différentes parties de la commune préoccupent l'ensemble des représentants politiques lancéens.

CONCLUSIONS SUITE AU FORUM

Deux thématiques prédominantes sont apparues lors du forum tenu le 13 septembre 2006: la mobilité individuelle et la densification.

- Le débat autour du trafic automobile a fait émerger deux options distinctes. On trouve d'un côté ceux qui souhaitent voir le trafic automobile se reporter sur d'autres espaces qu'actuellement (grands axes, autres quartiers ou communes, ...) et de l'autre, ceux qui préconisent un report de ces flux vers d'autres modes de transport (tram, bicyclette, taxi, ...).
- Les projets de densification suscitent, de manière générale, un sentiment de malaise car de nombreux habitants de Lancy estiment que leur commune a déjà largement contribué à l'augmentation de l'offre de logements au sein de l'agglomération et que les espaces peu denses existants devraient être préservés.

RESULTATS DES CAFES CONCERT'

Trois rencontres informelles avec les urbanistes ont eu lieu au mois de mai 2006 dans des cafés de la commune (cf. annonce en ANNEXE D). Dans l'ensemble, les préoccupations exprimées recourent celles que le forum a permis d'identifier ci-dessus. Le principal enseignement de ce processus réside dans les nuances entre types de participants suivant la localisation des rencontres.

> annexe D

- Au Café des Semailles (Palettes) sont venus des habitants tant des ensembles modernes que du quartier de villas du même nom. Les premiers ont pointé une carence d'équipements publics de loisirs et d'espaces de jeu sur l'ensemble des Palettes. Les seconds ont essentiellement exprimé leur préoccupation face au projet de densification prévu sur leur quartier.
- Au Café Chez Zinette (Grand-Lancy), les participants étaient majoritairement des habitants du noyau villageois. Ils ont principalement exprimé leur préoccupation pour des enjeux sécuritaires localisés dans le quartier voisin des Palettes.
- Au Café du Commerce (Petit-Lancy), seuls les membres de l'Association pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges se sont déplacés, illustrant leur intérêt pour des démarches participatives et leur volonté de faire valoir leur point de vue dans l'aménagement de ce secteur.

Ces rencontres ont surtout été l'occasion de clarifier, auprès de personnes particulièrement intéressées, le type d'interventions que le plan directeur communal permet. Peu d'intentions d'aménagement ont été explicitement énoncées par la population dans cette première phase. Néanmoins, celle-ci a permis d'expliciter le cadre dans lequel ces intentions pourraient s'exprimer à l'échelle intra-communale lors de démarches thématiques suite au forum.

ATELIERS DU FUTUR

Trois ateliers thématiques animés par des membres du groupe de pilotage du présent plan directeur ont été proposés lors du forum.

- Le premier, consacré à l'élaboration de propositions concrètes visant à favoriser les déplacements pédestres, offre une base solide pour l'élaboration du plan directeur des chemins pour piétons.
- Le second, consacré à l'aménagement de l'espace public des quartiers en général, permet aux habitants désireux d'élaborer des propositions d'aménagements dans leur environnement immédiat ou sur l'ensemble de la commune, de les formuler dans de bonnes conditions et d'aboutir à des recommandations pour le plan directeur.
- Le troisième permet une intervention directe sur le territoire communal: il est proposé aux habitants qui le désirent de créer des jardins potagers sur les dégagements extérieurs tels que pieds d'immeubles.

Menés parallèlement à l'étude, ces ateliers ont débouché sur des fiches (D3. MOBILITES DOUCES et I. ESPACES PUBLICS) synthétisant leurs conclusions. Celles-ci sont intégrées au plan directeur dans la SECTION 04.

> fiche D3
> fiche I
> fiche J

OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Les objectifs de la commune sont définis, au départ de l'étude, par un cahier des charges. On en trouvera ci-dessous un récapitulatif plus exhaustif.

CAHIER DES CHARGES DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Les enjeux identifiés par la commune comme point de départ du plan directeur communal sont:

- "Intégrer les problématiques du développement durable et de l'environnement". Par une intégration de la population au processus de planification communale et une prise en compte des contraintes et coûts environnementaux, la commune inscrit son plan directeur dans la même perspective que celle adoptée par le canton: un développement dont les conséquences sociales et environnementales ne remettent pas en cause la qualité de vie des générations futures.
- "Planifier dans le temps les développements prévus". Ceux-ci sont essentiellement des projets de nouveaux quartiers planifiés à l'échelle cantonale. La commune vise, dans ce contexte, à "conserver les activités dans les zones de logement" et à "maintenir le ratio habitant / emploi".
- "Améliorer la mobilité douce, limiter le transit et le stationnement des pendulaires". La recherche d'alternatives au trafic automobile et un souci de coordination entre développement du réseau de transports collectifs et projets de nouveaux quartiers sont centraux dans cette perspective.
- "Développer la cohésion sociale et l'identité communale". La commune abrite une multitude de tissus sociaux et un environnement construit hétérogène. Cette mixité représente l'atout d'une commune qui affirme son identité multiculturelle.
- "Maintenir le patrimoine en projetant sa transformation". Lancy ne possède pas de bâtiments historiques de grande valeur. Il est néanmoins fondamental de valoriser certains éléments référentiels qui jalonnent l'identité communale.

EXIGENCES DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Le plan directeur cantonal est composé de plusieurs documents: le concept de l'aménagement cantonal, des fiches opérationnelles, et une carte couvrant l'intégralité du canton. On trouvera un extrait commenté de cette dernière concernant Lancy dans la SECTION 02.

Pour appréhender avec précision les exigences cantonales qui déterminent le cadre dans lequel ce plan directeur se situe, ce sont les fiches opérationnelles dont il convient d'examiner le contenu. Certaines traduisent, sous la forme d'intentions d'aménagement, des principes généraux tels que des normes environnementales ou sociales, alors que d'autres énoncent des projets d'aménagement concrets (infrastructures, PAC), enfin, certains projets découlent directement de la mise en application de ces fiches cantonales. On en trouvera des résumés en ANNEXE E.

> annexe E
> plan de coordination

De manière plus synthétique, les intentions d'aménagement découlant du plan directeur cantonal pertinentes pour Lancy sont les suivantes:

> fiche E
> fiche G
> fiche H
> fiche 01
> fiche 02
> fiche 03
> fiche 04
> fiche 05
> fiche 09
> fiche 10

- densifier la couronne suburbaine en préservant sa mixité sociale et d'affectations (habitat / activité);
- valoriser les voies urbaines structurantes en améliorant leurs qualités d'espace public;
- renforcer le maillage vert en s'appuyant sur des éléments paysagers tels que les cours d'eau et les grands domaines.

INTENTIONS CADRE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2008

On l'aura constaté à la lecture des éléments développés ci-dessus, entre les différentes sources qui nourrissent les intentions du présent plan directeur communal, il existe peu de contradictions. Des groupes politiques lancéens au Plan directeur cantonal, tous semblent d'accord sur la vocation urbaine de la commune et la nécessité de limiter les nuisances dues aux flux automobiles. Cependant, ce consensus apparent ne saurait occulter les préoccupations de groupes défendant ce qu'ils estiment être la qualité de lieux qu'ils habitent ou côtoient. La crainte de voir arriver de nouveaux habitants et une architecture souvent évaluée négativement sur leur commune doit être prise au sérieux au même titre que le sentiment de saturation et d'insécurité face au trafic automobile.

Les intentions cadre du présent plan directeur sont le fruit d'une synthèse entre les objectifs fixés par les différents niveaux de discussion politique mentionnés ci-dessus et l'analyse des mandataires présentée dans les sections suivantes. La cohérence de ces intentions est liée à l'échelle des enjeux auxquels elles répondent.

Les intentions cadre déterminant les options proposées par le plan directeur sont les suivantes:

- hiérarchiser et coordonner les projets en cours sur la commune;
- valoriser les entités paysagères majeures comme des éléments fondamentaux pour la commune;
- favoriser le report des déplacements sur des modes doux et les transports collectifs;
- atténuer l'impact des transports individuels motorisés;
- définir un maillage vert comme réseau de circulation inter-quartiers et continuum écologique;
- favoriser la mixité sociale au sein des quartiers;
- développer des identités de quartier en favorisant une échelle de proximité;
- offrir des conditions favorables à la participation citoyenne pour les projets de quartier;
- valoriser les objets emblématiques de la commune;
- offrir à l'ensemble des habitants de Lancy un environnement et des équipements de qualité;
- exiger l'intégration du développement durable pour tous les projets menés sur la commune.

